



COMMUNE DE DESHAIES

VOTE

Pour : 16  
Contre : 01  
Abstention : 00  
Ne prend pas part : 00  
**Adopté à MAJORITE**

=====  
Certifiée exécutoire par le  
Maire compte tenu de  
l'affichage et de la réception  
en Préfecture le

Deshaies, le .....

La Directrice Générale des  
Services

Mylène LACIDES

L'an deux mille seize, le **mercredi 28 décembre**, suite à la convocation du mercredi 21 décembre, le conseil municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à **seize heures trente minutes** à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

**Sont présents** : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, MANIOC Alain, GOUBIN Fred (*arrivé à 17h30*), BARRE Augustina, NICOISE Robert (respectivement, Maire, 1<sup>er</sup> adjoint, 3<sup>ème</sup> adjoint, 5<sup>ème</sup> adjoint, 6<sup>ème</sup> adjoint, 7<sup>ème</sup> adjoint), , APPOLINAIRE Lionel, GAMIETTE Julien, , MORVAN Philippe (*départ à 18h30* *procuration à Monsieur APPOLINAIRE Lionel*), CARENE née VALLUET Marie-Yvonne, JUDITH (née GOUBIN) Villard, ALIDOR Fritz, SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette, FLEMIN Félix (conseillers municipaux),

**Absents excusés** : BERNIER Maritza, OPET Ghislaine (Procuration à Odette VALLUET, MOUILA Gladys (Procuration à Alphonse GUILLAUME), PHILETAS Christina,

**Sont absents** : GAMIETTE Myonette, NISUS Eric, SABAS Sydney, MATHIASIN Max, GAMIETTE Liliane, JEAN née SABAS Lydie, MOBETIE Marie-France, BALZINC Théogat

**Secrétaire de séance** : Nicole SOMMEIL

**Ont assisté** : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES  
Directrice adjointe : Lovely ESDRAS

**Secrétaire Administrative** : Eloïse CALVAIRE

11 JAN. 2017

Affiché le

N°d'Affichage : PM/SEC/2017/01/..04

Deshaies, le 29 Décembre 2016



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication.

**Eau et assainissement : Reconduction de la convention de gestion Eau potable auprès de la CANBT et dénonciation de la convention « Assainissement collectif et non collectif »**

Exposé des motifs

Les compétences eau et assainissement sont exercées par la CANBT conformément à l'article 2 de ses statuts par arrêté préfectoral n°2015/098/SG/DICTAJ/Bra du 09 octobre 2015.

La loi NOTré du 7 août 2015 impose le transfert obligatoire des compétences à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.



COMMUNE DE DESHAIES

Envoyé en préfecture le 12/01/2017

Reçu en préfecture le 12/01/2017

Affiché le

SLOW

ID : 971-219711116-20161228-M20160688-DE

Afin de gagner en efficacité et en proximité, le 24 mai 2016, une convention de gestion pour l'eau et l'assainissement a été signée avec la CANBT, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour une durée d'un an. (Cf délibération N° 16-02-24)

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, il est proposé à la CANBT :

D'une part, de reconduire la convention de gestion du service public de l'alimentation eau potable en vue de permettre à la Collectivité de mener à bien le projet d'installation de surpresseurs sur les secteurs de Leroux et de la Haut.

Et d'autre part, de mettre fin à la convention de gestion pour « l'assainissement collectif et non collectif ».

Dès la clôture des comptes de 2016, le Conseil Municipal sera de nouveau saisi afin de se prononcer sur :

Le transfert de l'actif, du passif et des résultats budgétaires

Le transfert des contrats de prêt, de l'encours de la dette et du bail emphytéotique

La collecte et le mode de versement de la redevance assainissement

### Dispositif décisionnel

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Après échanges des vues,

**DECIDE** à la **MAJORITE** des membres présents,

**Article 1 :** De **METTRE FIN** à la convention de gestion pour « l'assainissement collectif et non collectif »

**Article 2 :** De **SOLLICITER** le renouvellement de la convention de gestion du service public de l'alimentation en eau potable

**Article 3 :** De **DONNER** pouvoir à Madame le Maire de signer tous les actes s'y rapportant.

**Article 4 :** Madame le Maire et la Directrice Générale des Services sont chargées chacune en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents



Pour expédition conforme

Le Maire

Jeanny MARC